



Groupe 821

Paiement des effets scolaires (matériel didactique) de la rentrée scolaire 2022-2023

Matériel complémentaire		Coût
Fiches reproductibles en français (90 p.) et mathématiques (90 p.)	REPRO CSSMB	15,00 \$
Projets en ECR (50 p)	REPRO CSSMB	5,00 \$
Chandail l'Orée-du-Parc		15,00 \$
Total		35,00 \$

Dans le cadre de la Loi de l'instruction publique (Loi 180), il est prévu à l'article 7 que l'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement.

Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe. Les crayons et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de faire une entente de paiement.
S.v.p. vous informer auprès du secrétariat

Hugues Paquette- Trudeau
Directeur



Groupe 821

Effets scolaires à se procurer pour la rentrée scolaire 2022-2023

- 1 sac d'école imperméable
- 1 tablier ou une vieille chemise pour les arts
- 2 étuis à crayons
- 12 crayons à la mine HB (identifier chacun des crayons)
- 3 gommes à effacer blanches
- 1 règle de 30 cm
- 1 boîte de 12 crayons de couleur en bois (identifier chacun des crayons)
- 1 paire de ciseaux (lames en métal)
- 2 bâtons de colle de 40g (pas de colle liquide)
- 2 petits cahiers d'écriture lignés et pointillés (23 x 18.1 cm)
- 12 duo-tangs
- 1 boîte de 8 crayons-feutres (lavables de préférence)
- 1 taille-crayon avec réservoir
- 3 crayons effaçables (identifier chacun des crayons)
- 1 reliure de 1 po

**Les effets scolaires sont nécessaires dès le début de l'année.
Merci d'identifier tous les effets scolaires et vêtements de votre enfant.**